

Résumé du mémoire intitulé

METTONS FIN À

L'AVENTURE NUCLÉAIRE

QUÉBÉCOISE

le 15 décembre 2004 par :

Mme Noëlla Rheault,
résidente de Saint-Grégoire (Bécancour)

et

M. Benoit Rheault,
résident de Trois-Pistoles (Bas-Saint-Laurent)

Introduction :

Le mandat actuel du BAPE en est un de très grande importance pour les générations futures qui habiteront le Québec.

À notre point de vue, ce mandat représente le dossier le plus sérieux et le plus lourd de conséquences de toute l'histoire du BAPE.

Dans des décennies voire des siècles ou des millénaires, les générations futures auront à vivre avec les conséquences de nos choix à l'égard de l'énergie nucléaire.

Notre mémoire se résume en cinq idées maîtresses qui s'articulent autour du concept de développement durable :

- 1- La contamination au Tritium**
- 2- Les risques d'une catastrophe nationale**
- 3- L'incontournable problème des déchets nucléaires**
- 4- Des coûts qui hypothèquent l'avenir**
- 5- Privilégier plutôt les énergies renouvelables pour des retombées positives et durables**

1. La contamination au Tritium

Les réacteurs CANDU, comme celui de la centrale Gentilly-2, rejette dans l'environnement un produit hautement dangereux pour la santé humaine : le TRITIUM, c'est-à-dire de l'hydrogène radioactif.

Nous sommes d'avis que ces rejets se font au détriment de la santé humaine et de l'environnement du Centre-du-Québec. L'environnement nous en donne des signes.

Il y a une vingtaine d'années, deux cas de malformation congénitale furent déclarés. Deux bébés seraient nés sans anus à Gentilly.

Sur le sujet, le promoteur mentionne:

« La mise à jour récente d'une enquête sur trois cas de malformations congénitales (...) dans la région, et le suivi des cas annuellement, n'a pu établir de cause environnementale à ces événements. Après analyse, il s'avère que les taux de malformations congénitales observées dans la région ne sont pas supérieurs aux taux nationaux. »

Selon notre opinion, un rejet à la centrale nucléaire et des conditions météorologiques particulières sont des causes qui ont pu causer ces malformations.

Aucune étude ne sera en mesure de dire qu'hors de tout doute la centrale nucléaire n'a causé aucune malformation congénitale.

Posons la question aux autorités de santé publique : quelle est la probabilité que deux malformations de ce type se produisent selon un intervalle de temps très rapproché dans un village d'environ 3000 personnes ?

Selon M. Gordon Edwards, président du Regroupement pour la surveillance du nucléaire (RSN, 1995) :

En Inde, on a relevé de nombreux cas d'enfants nés avec des difformités (...) dans un village non loin de la centrale nucléaire du Rajasthan qui est de type CANDU. Or, le CANDU est le type de réacteur commercial qui émet le plus de tritium dans l'environnement -- et ce, de beaucoup. »

Par ailleurs, l'étude d'impact d'Hydro-Québec confirme que la chaîne alimentaire est contaminée autour de la centrale :

« Dans les six échantillons de lait obtenus par l'Université Laval en 2001, (...) l'activité du tritium se situait entre 8 Bq/L et 40 Bq/L, cette dernière valeur provenant de la ferme située à 2 km du site. »

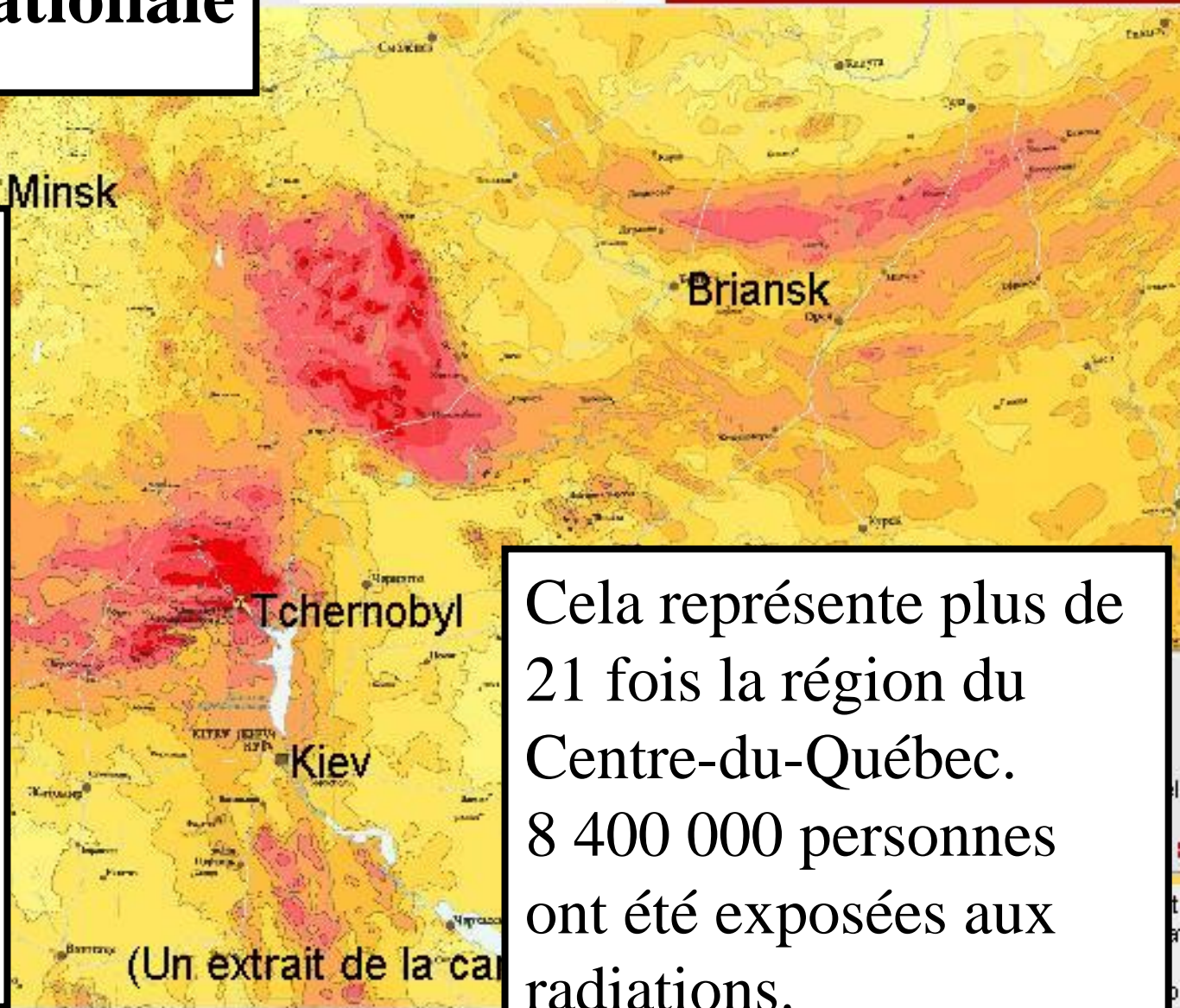
Que dirait la population si elle savait que le lait qu'elle boit risque de contenir du tritium (ayant des propriétés tératogènes) provenant de la centrale ? Que dirait-elle si elle savait que la centrale contamine la chaîne alimentaire ? Nous croyons qu'elle trouverait cela inacceptable.

Cette contamination de la chaîne alimentaire est un « cadeau empoisonné » que nous laissons aux générations futures, ce qui va à l'encontre des objectifs du développement durable, en particulier l'intégrité écologique et l'équité entre les générations.

2. Les risques d'une catastrophe nationale

chernobyl.info

Selon les Nations-Unies, la catastrophe de Tchernobyl a contaminé (en 1986) environ 150 000 km² en Russie, Biélorussie et Ukraine.



Cela représente plus de 21 fois la région du Centre-du-Québec. 8 400 000 personnes ont été exposées aux radiations.

Certains ne croient pas à la possibilité d'une catastrophe de l'ampleur de celle de Tchernobyl à la centrale de Gentilly-2 ? Cela ne peut arriver qu'aux autres ?

Permettez-nous de citer M. Hubert Reeves, docteur en astrophysique nucléaire et scientifique de renom international:

« Tchernobyl est l'une des plus grandes catastrophes technologiques de l'histoire. (...) »

« Avant cette catastrophe (...), il y a eu en 1979 le grave accident de Three Mile Island, (...) qui a arrêté net la construction des réacteurs nucléaires aux États-Unis. »

« En fait, la fréquence des accidents majeurs et mineurs se révèle beaucoup plus grande que celle proclamée au départ par les statisticiens nucléaires. La raison en est fort simple et, en cela, d'autant plus inquiétante. Il s'agit presque toujours d'erreurs imputables non pas aux machines, mais aux opérateurs eux-mêmes. (...) Aucun système de sécurité, aussi parfait soit-il, ne peut nous mettre à l'abri d'erreurs humaines. Aucun programme de calculs des probabilités ne peut en tenir compte. »

« Je me suis souvent dit que le nucléaire n'est pas une technique pour des hommes, mais pour des anges. C'est-à-dire pour des êtres parfaits qui ne font (en principe) jamais d'erreurs. »

Fin de la citation

En 1989, la *Commission de contrôle de l'énergie atomique du Canada* fit rapport au Conseil du trésor :

« Aujourd'hui, on sait qu'une série d'erreurs communes -- et généralement sans conséquence lorsqu'elles surviennent isolément -- peut donner lieu à une multitude d'accidents différents et imprévisibles. D'ailleurs, c'est ce qui survînt avec éclat à Three Mile Island et à Tchernobyl... » [...]

« On ne peut dire des réacteurs CANDU qu'ils sont plus sécuritaires ou, inversement, moins sécuritaires que d'autres types de réacteurs. »

De son Côté, M. Gordon Edwards, président du Regroupement pour la surveillance du nucléaire (RSN), écrivait en 1995 :

« C'est une ironie savoureuse que les partisans du nucléaire s'acharnent tant à convaincre le public de la sûreté de l'énergie nucléaire alors que cette industrie soit la seule au Canada à jouir d'une protection légale contre toute responsabilité financière - au-delà d'une somme dérisoire [75 millions \$] - advenant un accident industriel majeur.

Selon des informations reconnues par les Nations-Unies sur la catastrophe de Tchernobyl, les dommages en Biélorussie sont estimés à 235 milliards \$US et à 201 milliards \$US en Ukraine.

Bref, en cas de désastre, nous sommes loin des 75 millions \$ couverts par l'assurance d'Hydro-Québec.

En cas d'une catastrophe à Gentilly-2, les générations futures seraient donc endetter pour des décennies voire des siècles. Ce risque va complètement à l'encontre des principes du développement durable.

D'autre part, l'étude d'impact d'Hydro-Québec mentionne trois scénarios catastrophiques accidentels : météorite, écrasement d'un avion et projectiles. Si l'un de ceux-ci se produisait par malheur, l'étude reste complètement muette sur ses conséquences.

C'EST TOTALEMENT INADMISSIBLE.

Autre lacune de l'étude d'impact : **l'absence d'information sur les risques liés à un acte terroriste.**

À notre avis, si la question de ces risques ne peut faire l'objet d'un échange d'information devant la Commission, celle-ci **ne peut pas se prononcer avec légitimité en faveur de la réfection de la centrale.**

Car un accident majeur pourrait transformer pour des siècles notre « belle province » en un état contaminé, en ruine où personne ne voudrait vivre. Le risque en vaut-il la chandelle ?

Permettez-nous de citer M. Frédéric Lenoir, co-auteur avec M. Hubert Reeves :

« Les événements du 11 septembre 2001 ont mis en évidence un autre aspect inquiétant des réacteurs nucléaires. Ils sont une cible idéale pour le terrorisme. L'idée d'un avion kamikaze tombant sur un surgénérateur a de quoi faire frémir. »

3. L'incontournable problème des déchets

La création de tonnes de déchets nucléaires constituera un lourd problème environnemental pour les générations futures. Cela va à l'encontre de l'objectif d'équité entre les générations du concept de développement durable.

Selon nos estimés, le « cadeau empoisonné » que nous laisserons aux générations futures atteindra au Québec **4 300 TONNES métriques** de déchets de combustibles irradiés en 2035.

Nous sommes d'avis qu'il y a lieu de cesser le plus rapidement possible cette production de déchets que les générations futures devront gérer sans en avoir eu les bénéfices.

Une de nos craintes majeures est de voir une région du Québec choisie pour accueillir les 42 700 tonnes métriques de déchets nucléaires du Canada en 2035. En d'autres termes, nous craignons que le Québec ne devienne la poubelle du Canada ou encore de l'Amérique du Nord. N'oublions pas que les États-Unis n'ont pas encore accepté de site de stockage permanent.

Pour éviter cette situation « de poubelle », nous sommes d'avis qu'il serait prudent que le Québec mette fin maintenant à l'aventure nucléaire canadienne et qu'il gère lui-même à long terme ses déchets sur le site de Gentilly.

(nous expliquons plus en détail ce point dans notre mémoire)

Terminons avec un propos de M. Hubert Reeves qui nous fait réfléchir sur les déchets nucléaires et leurs impacts sur les générations futures :

« [...] le plus médiatisé, la star [...] ou le démon [...], le plutonium-239, le noyau cauchemar de l'industrie nucléaire depuis ses débuts. Il restera actif pendant plus de cent mille ans. Rappelons, pour retrouver les échelles temporelles appropriées, qu'il y a cent mille ans apparaissait notre espèce Homo sapiens. »

4. Des coûts qui hypothèquent l'avenir

La Société de gestion des déchets nucléaires canadiens (SGDN) estime qu'entreposer en permanence l'ensemble des déchets (de type combustible irradié) du Canada à l'endroit des réacteurs coûterait **entre 18 et 26 milliards \$ et ce, à toutes les périodes de 300 ans.**

Selon nos estimés, la gestion des déchets produits jusqu'en 2035 représenterait une dépense **de l'ordre de 1 milliard \$ à tous les 300 ans** pour Hydro-Québec.

Pour justifier son projet, Hydro-Québec mentionne:

« L'état actuel de nos analyses financières démontre que la réfection de la centrale Gentilly-2 est rentable. (...) Le coût de production du kWh après réfection sera de l'ordre de 6,0 ¢ (...). »

Selon nous, ces coûts ne comprennent pas notamment les coûts de gestion à long terme des déchets nucléaires (combustible irradié), de la sécurité future du site et du suivi environnemental et toxicologique à long terme des environs. Et il ne comprend, encore moins, les coûts liés à un possible accident nucléaire.

Sur la question de la rentabilité de l'énergie nucléaire, M. Hubert Reeves précise :

« En fait de nombreux organismes indépendants de recherche et de conseils en énergie ont conclu qu'en tenant compte des frais réels le nucléaire est beaucoup plus coûteux (et hasardeux) que tous les autres modes de production d'électricité. Les estimations réalistes du coût du kWh (...) font reculer les investisseurs privés. »

« (...) ce qui me paraît le plus préoccupant, c'est l'hypothèque qu'il fait peser sur nos enfants et petits-enfants. Le nucléaire c'est (...) «profitons-en maintenant et laissons nos descendants payer la note s'ils en sont encore capables». »

5. Privilégier plutôt les énergies renouvelables pour des retombées positives et durables

L'exploitation de la centrale nucléaire Gentilly-2 ne rencontre pas du tout d'importants objectifs du développement durable.

Sur ce sujet, revenons sur deux éléments :

D'une part, comment le promoteur peut sérieusement affirmer maintenir l'intégrité de l'environnement en continuant à émettre des contaminants radioactifs dans l'environnement pendant **25 années supplémentaires** ?

D'autre part, le fonctionnement de la centrale est responsable de gaz à effet de serre. Hydro-Québec devrait notamment comptabiliser les gaz à effet de serre émis pour produire, transporter et gérer à long terme ses combustibles (uranium, eau lourde et diesel).

Et selon une analyse de Keepin et Kats (Rocky Mountain Institute, décembre 1998):

« Accroître l'efficacité électrique est près de 7 fois plus rentable que le nucléaire pour limiter les émissions de CO₂ aux USA. »

« Investir dans l'énergie nucléaire dilapide de précieuses sommes d'argent qui auraient pu être utilisées beaucoup plus efficacement pour répondre à nos besoins énergétiques tout en protégeant l'atmosphère. »

Par ailleurs, nous sommes sensibles aux conséquences qu'aurait la fermeture de la centrale sur ses employés.

Nous reconnaissons que plusieurs personnes compétentes y travaillent, et c'est pourquoi **nous voulons proposer à Hydro-Québec et à son actionnaire le gouvernement québécois des alternatives réalistes à l'énergie nucléaire.**

Un exemple d'alternative est le projet de la compagnie torontoise SkyPower Corporation dans la région de Rivière-du-Loup. La compagnie produira annuellement 625 000 mWh d'électricité par année à un coût compétitif de 6¢ le kWh



Il existe de nombreux autres endroits au Québec qui ont le potentiel requis pour le développement éolien.

Nous recommandons cependant qu'Hydro-Québec devienne promoteur et propriétaire de tout futur parc éolien au Québec afin que la ressource « vent » demeure de propriété collective et que ses retombées économiques soient maximisées au Québec.

Par ailleurs, afin de créer davantage d'emplois, nous recommandons qu'Hydro-Québec lance ou relance d'autres filières énergétiques renouvelables, en particulier l'hydroélectricité, la géothermie et la biomasse. Hydro-Québec devrait aussi développer l'important potentiel d'emplois liés à l'efficacité

Les québécois seraient très fiers des décideurs qui auraient la vision de prendre ce virage et nous croyons que ce projet serait en accord avec les valeurs d'une forte majorité de la population.

Un virage vers les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique irait également dans le sens de l'annonce récente du Premier ministre M. Jean Charest envers le développement durable.

Nous remercions les membres de la Commission et son personnel pour l'attention portée à notre mémoire.